



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Je transforme ma société en entreprise individuelle

Je rédige
le procès-verbal
de dissolution
de ma société.

Je déclare :

- la cessation de ma société,
 - la création de ma nouvelle entreprise individuelle,
- au **Guichet unique des entreprises**.

 **J'ai un salarié ?** J'informe la MSA et mon organisme mutuelle de son transfert sur mon entreprise individuelle.

 Je complète le **dossier d'affiliation de ma nouvelle entreprise individuelle** auprès de la MSA.

 J'ai des parcelles à enregistrer sur ma nouvelle entreprise individuelle ?
Je complète les bulletins de mutation de terre. Je peux me référer à la vidéo « Comment mettre à jour sa situation parcellaire ».



Je peux demander des informations ou un rendez-vous projet avec mon chargé de clientèle exploitant au 02 40 41 39 79